

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 303 Raisonnement éthique et argumentation			
Code	PAIR3B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Gilly</u> Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be)</p> <p><u>HELHa Jolimont</u> Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be)</p> <p><u>HELHa Mouscron</u> HELHa Tournai - Salines Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Louisa LEKADIR (louisa.lekadir@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be) Marie-Thérèse FRANCCART (marie-therese.francart@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière
 - C 2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Acquis d'apprentissage visés

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue légal, argumenter des propositions de solutions.

Au départ d'une situation, qui interpelle d'un point de vue éthique, proposée par les étudiants ou au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle

- Argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse des valeurs, du contexte, des conséquences et des résistances
- Choisir une solution
- Convertir la solution en actions
- Prévoir l'évaluation des actions envisagées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	12 h / 1 C
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	12 h / 2 C
PAIR3B03C	AIP Raisonnement éthique et argumentation	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B03A	Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit	10
PAIR3B03B	Ethique et bioéthique	20
PAIR3B03C	AIP Raisonnement éthique et argumentation	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement de la compétence 2 définie dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition d'un raisonnement éthique argumenté.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Législation sociale et sanitaire: questions spéciales de droit			
Code	15_PAIR3B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303. Raisonnement éthique et argumentation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence aux dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage de l'UE 303

Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles

Objectifs

- Argumenter l'impact des différentes législations sur sa pratique professionnelle
- Analyser les fonctions du département infirmier de l'hôpital et des titres requis pour y accéder
- Argumenter les modalités de délégation aux autres étudiants, aux aides soignantes, ...
- Expliquer les instances de la concertation sociale au niveau de l'hôpital
- Analyser de manière critique des situations problèmes en lien avec le droit individuel
- Identifier les acteurs de la prévention des risques psychosociaux

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. La structuration du département infirmier

L'infirmier en chef - L'infirmier chef de service - Le chef du département infirmier

2. La délégation

Les problèmes - Les avantages - Le contrat de délégation - La délégation aux aides soignantes

3. Quelques dispositions du droit du travail

Le droit collectif - Le droit individuel - Le bien-être au travail

4. L'entrée dans la vie active - L'IFIC

Le curriculum vitae - L'entretien

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Analyse réflexive des étudiants - Echanges de cas vécus
Lecture critique de documents de référence : textes légaux
Travaux de groupes

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices concrets "type examen" sont proposés tout au long des séances afin de permettre un ancrage du contenu dans la réalité professionnelle et afin de préparer l'étudiant à l'évaluation finale.

Sources et références

Ressources disponibles sur la plateforme ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les deux AA ("Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit" et "Ethique et bioéthique"). Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. L'AA "AIP Raisonnement éthique et argumentation" n'est pas évaluée.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et bioéthique			
Code	15_PAIR3B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 303. Raisonnement éthique et argumentation

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

3.C2.2. Proposer, d'un point de vue individuel et/ou collectif, des options de réponses face à une problématique éthique rencontrée.

Acquis d'apprentissage de l'activité / Objectifs

Au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle ou d'une situation qui interpelle d'un point de vue éthique ...

- développer une **analyse** OU une **démarche éthique**
- argumenter des propositions de **solutions** sur base de l'analyse
- prendre position de manière **individuelle** ou **collective**

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Présentation du dispositif pédagogique - Organisation des groupes - Accompagnement des étudiants
2. Humanisation de l'accueil des enfants à l'hôpital : Infirmière cerf-volant (intervenante externe)
3. Séances organisées autour de la présentation par les étudiants des travaux de groupe

Démarches d'apprentissage

Approche socioconstructiviste : interactions, collaboration, coconstruction, échanges enseignante-étudiant et étudiant-étudiant.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Activités d'intégration professionnelle entièrement consacrées à l'élaboration du travail
- Coaching individualisé

- Séances organisées au centre de documentation

Sources et références

Supports UE 204

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv + Exo	100			Trv + Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les deux AA ("Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit" et "Ethique et bioéthique"). Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. L'AA "AIP Raisonnement éthique et argumentation" n'est pas évaluée.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Raisonement éthique et argumentation			
Code	15_PAIR3B03C	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE303. Raisonement éthique et argumentation

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions éthiques, légales et réglementaires

3.C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

3.C2.2. Proposer, d'un point de vue individuel et/ou collectif, des options de réponses face à une problématique éthique rencontrée.

Acquis d'apprentissage de l'activité / Objectifs

Au départ d'un sujet qui concerne l'éthique professionnelle ou d'une situation qui interpelle d'un point de vue éthique ...

développer une analyse OU une démarche éthique
argumenter des propositions de solutions sur base de l'analyse
prendre position de manière individuelle ou collective

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séances de travail en groupe organisées au centre de documentation.

Démarches d'apprentissage

Approche socioconstructiviste : interactions, collaboration, coconstruction, échanges enseignante-étudiant et étudiant-étudiant.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Activités d'intégration professionnelle entièrement consacrées à l'élaboration du travail
- Coaching individualisé
- Séances organisées au centre de documentation

Sources et références

Supports UE 204

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et documents complémentaires disponibles sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE fait l'objet d'une moyenne géométrique pondérée.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Cette Activité d'Apprentissage "AIP Raisonnement éthique et argumentation" n'est pas évaluée.

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les deux AA ("Législation sociale et sanitaire : questions spéciales de droit" et "Ethique et bioéthique"). Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" que l'étudiant a reçu, signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser des questions éventuelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).